

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni le Jeudi 26 juin 2025 à 18h00, en séance publique à la Salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

46 délégués présents dont 2 suppléants jusqu'à la délibération n°18

45 délégués présents dont 2 suppléants à partir de la délibération n°19

Nombre de membres représentés :

17 membres représentés jusqu'à la délibération n°18

18 membres représentés à partir de la délibération n°19

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200068997-20250626-2025_06_26_D02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

Publication : 01/07/2025

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET (jusqu'à la délibération n°18)
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES

GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE
SAINT VITAL	Jean-Paul	MERMOZ

Délégués représentés :

Lysiane CHATEL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre JARRE
Laurent GRAZIANO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Dominique RUAZ
Christelle SEVESSAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Claudie TERNOY LEGER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Philippe PERRIER
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Hervé MURAZ DULAURIER
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Gisèle MOLLINET	BEAUFORT SUR DORON	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Claude DURAY	FRONTENEX	Ayant donné pouvoir à Alain REGAUDIAT

Jean-Marc DESCAMPS	GILLY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Sylvie RUFFIER DES AIMES
Pierre LOUBET	GILLY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à André VAIRETTO (<i>à partir de la délibération n°19</i>)
Alain ZOCCOLO	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Yves DUNAND
Philippe MOLLIER	NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Ayant donné pouvoir à Christian EXCOFFON
Robin DEVRIEUX-PONT	SAINT PAUL SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Raphaël THEVENON
Sandrine BERTHET	TOURNON	Ayant donné pouvoir à Christian RAUCAZ
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Objet : Administration générale – Actualisation de l'intérêt communautaire de la compétence « Action sociale »

Rapporteur : M. le Président

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 07 du 27 septembre 2018 définissant l'intérêt communautaire de la compétence « Action sociale » au 1^{er} janvier 2019,
Vu la délibération n° 10 du 15 novembre 2018 actant de la création du CIAS Arlysère chargé de la mise en œuvre des actions sociales définies d'intérêt communautaire,
Vu la délibération n° 07 du 23 mai 2019 confirmant l'intérêt communautaire du « périscolaire les mercredis sur les territoires de la Haute Combe de Savoie et la Basse Tarentaise »,
Vu la délibération n° 08 du 2 février 2023 précisant l'intérêt communautaire de la compétence « Action sociale » en clarifiant la liste des établissements reconnus d'intérêt communautaire des secteurs de la Petite Enfance de 0 à 3 ans, du secteur de l'Enfance-Jeunesse de 3 à 17 ans et du secteur des personnes âgées,

La définition de l'intérêt communautaire relève de la compétence exclusive de l'assemblée délibérante de l'EPCI. Celle-ci l'adopte par une délibération approuvée par au moins les deux tiers des suffrages exprimés. Elle peut la modifier à tout moment dans les mêmes conditions.

Ainsi, il est proposé d'actualiser l'intérêt communautaire de la compétence « Action sociale » comme suit :

La Communauté d'Agglomération Arlysère assure l'animation d'action générale de prévention et de développement social et réalise l'analyse des besoins sociaux et médico sociaux du territoire.

- **RELEVANT DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE LES COMPOSANTES SUIVANTES DE LA COMPETENCE ACTION SOCIALE :**
 - **Pour le secteur de la Petite Enfance de 0 à 3 ans**

L'Agglomération est compétente pour élaborer une politique « Petite enfance », pour construire et gérer les structures « Petite enfance » du territoire Arlysère.

Sont reconnus d'intérêt communautaire :

- **les Relais Petite Enfance (RPE) du territoire**
 - RPE d'Ugine/Val d'Arly
 - RPE de Beaufort
 - RPE de Basse Tarentaise
 - RPE de Frontenex
 - RPE d'Albertville
- **les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) du territoire publics et permanents**
 - Multi accueil « La Maison des Lutins » à Flumet
 - Micro crèche « Les P'tits Malins » à Crest Voland
 - Micro crèche « Les Doudous » à Hauteluce
 - Multi accueil « Galipette » à Beaufort
 - Multi accueil « Le Carrousel » à Albertville

- Crèche familiale « Les Minipouces » à Albertville
- Micro crèche « La Maison des doudous » à Frontenex
- Multi accueil « Chanteclerc » à Ugine
- Multi accueil itinérant « Roul'Boutchou »
- Micro crèche « La Ribambelle » à Albertville

- **Pour le secteur de l'Enfance-Jeunesse de 3 à 17 ans**

L'Agglomération est compétente pour élaborer une politique « Enfance-Jeunesse » et gérer les structures « extra scolaires » pour les 3-11 ans des zones rurales (hors secteurs urbains) et de montagne dont les capacités sont inférieures à 60 enfants pour l'accueil les mercredis et 90 enfants pour les vacances scolaires, sont concernés :

- Le centre de loisirs 3-11 ans sur le territoire du Beaufortain géré par l'AAB
- Le centre de loisirs 3-11 ans sur le territoire du Val d'Arly géré par Vivre en Val d'Arly
- Les centres de loisirs 3-11 ans : « Les Vergers » à Verrens-Arvey, « La Ruche » à Gilly sur Isère et « Les Cerisiers » à Tours en Savoie

L'Agglomération est également compétente pour gérer les structures « extra scolaires » des 11-17 ans sur les mêmes zones rurales (hors secteurs urbains) et de montagne et dont les capacités d'accueils sont inférieures à 24 jeunes les mercredis et week-end et inférieures à 36 jeunes pendant les vacances scolaires, sont concernés :

- Le centre de loisirs 11-17 ans sur le territoire du Beaufortain géré par l'AAB
- Le centre de loisirs 11-17 ans sur le territoire du Val d'Arly géré par Vivre en Val d'Arly
- Le centre de loisirs 11-17 ans sur le territoire de la Haute Combe de Savoie
- Le centre de loisirs 11-17 ans sur le territoire de la Basse Tarentaise

L'Agglomération est également compétente pour élaborer la politique « périscolaire », gérer des structures d'accueil « périscolaire » dans les zones rurales hors secteurs de montagne et hors secteurs urbains, et sur les territoires dont le nombre d'habitants est compris entre 8 000 et 12 000 habitants, sont concernés :

- Le périscolaire matin et soir sur le territoire de la Haute Combe de Savoie
- Le périscolaire les mercredis sur les territoires de la Haute Combe de Savoie et la Basse Tarentaise

- **Pour le secteur des Personnes âgées**

L'Agglomération est compétente pour élaborer, coordonner la politique « Personnes âgées », construire et gérer les établissements et services du territoire.

Sont concernés les établissements médico sociaux publics non hospitaliers et non associatifs :

- Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)
 - « La Nivéole » à Ugine
 - « Floréal » à Frontenex
 - « La Bailly » à La Bâthie
- Les Résidences autonomie (RA)
 - « Les Gentianes » à Ugine
 - « Les 4 Vallées » à Albertville

Sont concernés les services médico sociaux publics non hospitalier et à but non lucratif :

- Service de maintien à domicile (SMAD) – Secteur Ugine, Albertville et Frontenex
 - Service d'aide et d'Accompagnement à domicile (SAAD)

- Service de téléalarme
- Portage de repas à domicile
- Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) – Secteur Albertville, Beaufortain/Val d’Arly et Frontenex
- Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile (ESAD) à Frontenex
- Accueil de jour Thérapeutique « Le Passé composé » à Albertville
- **Pour les centres sociaux**

L’Agglomération est compétente pour l’accueil, l’animation, les activités et services à finalité sociale développés par les centres sociaux des zones de montagne dont la population est inférieure à 5000 habitants.

Sont concernés **les centres sociaux du Beaufortain et du Val d’Arly**.

Pour ce faire, l’intérêt communautaire est déterminé par le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération à la majorité des deux tiers de ses membres.

La présente délibération sera notifiée au CIAS Arlysère en charge de la mise en œuvre de l’action sociale d’intérêt communautaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :

- ***abroge la délibération n° 08 du 2 février 2023 ;***
- ***approuve l’actualisation de l’intérêt communautaire de la compétence « Action sociale » comme défini ci-dessus ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.***

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

